

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provinces et communes

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

le 8 mai 2008

**2. Intitulé de l'unité de formation :****Principes de base de diététique appliquée à des régimes alimentaires**

CODE DE L'U.F. 481107U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 401
----------------------------	------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

O (1) Enseignement secondaire de : x (1) transition

O (1) qualification

du degré : O (1) inférieur

X (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel : O (1) oui x (2) non****7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :**

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**9. Capacités terminales :**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 481107U21E1	Code du domaine de formation : 401
--	------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Approche des principes de base de diététique	CT	B	48
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXX	P	12
		Total des périodes	60

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

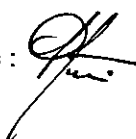
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 1.06.08 .....

Signature : 

J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
  - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de développer des compétences techniques de base en diététique pour mener à terme des processus de sélection d'aliments en fonction de leurs apports nutritionnels et de composer des menus adaptés à des différents régimes alimentaires.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. CAPACITES**

L'étudiant sera capable :

- *sur base de critères lui ayant été définis,*
- *en se basant sur des documents de références,*
  - de déterminer les besoins énergétiques et les nutriments,
  - de préciser les aliments sources nécessaires à une ration journalière équilibrée ;
  - de justifier ses propositions.

### **2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Approche des principes de base de diététique », codifiée

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

#### **4. PROGRAMME DU COURS**

**L'étudiant sera capable de :**

- caractériser les principaux régimes alimentaires ;
- définir les besoins physiologiques des organismes nécessitant des régimes ;
- identifier les nutriments et les aliments qui constituent les sources des différents régimes ;
- quantifier les apports nutritionnels recommandés en fonction des régimes à appliquer.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- *pour un régime spécifique, sur base de critères lui ayant été définis,*
- *en se basant sur des documents de références,*
  - de déterminer les besoins énergétiques et les nutriments ;
  - de préciser les aliments sources nécessaires à une ration journalière équilibrée ;
  - de justifier ses propositions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- la pertinence de ses choix ;
- le niveau de clarté de ses justifications.

**6. CHARGE DE COURS :**

Un enseignant ou un expert qui justifiera d'une expérience suffisante et reconnue.